

Compte-rendu de la réunion de directeurs n° 4 Mars 2016

Ordre du jour :

- La poursuite de la scolarité à l'école primaire
- Les procédures de maintiens exceptionnels
- groupe de travail « évaluations CE2 »
- Visite de certification des EFS
- Convention école-SESSAD
- M@gistère
- Les stages de remise à niveau
- Les rencontres musicales
- Points divers

1. La poursuite de la scolarité à l'école primaire

Afin de clarifier la circulaire départementale, les dates suivantes sont à retenir :

- Notification de la décision du conseil des maîtres ou de cycles aux représentants légaux du jeudi 14 au vendredi 15 avril ;
- Décision définitive notifiée aux familles le mardi 3 mai.

Toutes les questions en suspens relatives à AFFELNET trouveront réponses auprès de Madame Barbara ISSERT, AFTICE.

Rappel : dans le cas de demande de dérogation, les directeurs déposeront à l'inspection le volet n°2 accompagné des pièces justificatives le mardi 3 mai au plus tard (veille du congé de l'Ascension).

2. Les procédures de maintiens exceptionnels

Référence : décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 - J.O. du 20-11-2014

Ce décret indique que le redoublement à l'école élémentaire peut être proposé à titre exceptionnel pour pallier une période importante de rupture dans les apprentissages scolaires.

Il est précisé qu'aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle sans préjudice des dispositions de l'article D 351-7. Celui-ci concerne les élèves porteurs de handicap et les orientations décidées par la CDA.

Afin d'étudier les demandes de maintien, Monsieur l'inspecteur met en œuvre une commission d'étude des situations. Afin de respecter le calendrier des procédures de poursuite de la scolarité, elle se tiendra le jeudi 7 avril au matin.

Les directeurs feront remonter à l'inspection le dossier de l'élève au plus tard le **lundi 4 avril**.

Ce dossier comprendra :

- le livret scolaire de l'année et si possible celui du cycle
- des travaux d'élèves récents, corrigés et datés, de différents domaines d'enseignement
- les PPRE dûment remplis (durée, signature des familles) et formalisés depuis le début de l'année scolaire. Ils auront été analysés. **Il ne peut y avoir de maintiens sans PPRE.**
- un historique des aides apportées à l'élève.



La commission sera constituée de représentants de Monsieur l'inspecteur, de directeurs, de maîtres du RASED. Les personnels seront rapidement sollicités par l'IEN. Afin de l'organiser dans les meilleures conditions, les directeurs feront remonter par courriel le nombre d'élèves potentiellement concernés le **vendredi 1^{er} avril**.

Monsieur l'inspecteur rappelle que les PPRE passerelle GS/CP et CM2/6^{ème} seront à renseigner pour les élèves concernés à partir des mêmes documents élaborés par la circonscription l'an dernier.

3. Groupe de travail « évaluation CE2 »

Les projets REP ont mis en évidence la nécessité d'avoir un outil commun d'évaluation en CE2 dès la rentrée prochaine, et au CP pour la rentrée 2017.

Monsieur l'inspecteur propose de le construire avec des directeurs d'école et l'équipe de circonscription.

Les directeurs des écoles « REP » sont les premiers concernés. Mais le fruit du travail sera étendu à l'ensemble de la circonscription.

La première séance de travail se déroulera le lundi 11 avril à 9h à l'inspection. 2 séances supplémentaires seront probablement nécessaires.

4. Visite de certification des enseignants stagiaires

Les visites de Monsieur l'inspecteur débuteront le 1^{er} avril. Les PES seront tous visités, les EFS le seront lorsque la situation l'exige. Les personnels seront prévenus 48 heures à l'avance.

Ils mettront à disposition leur travail de préparation depuis le début de l'année scolaire, un double des préparations du jour, l'emploi du temps et les progressions, le cahier-journal, quelques cahiers d'élèves et les écrits-conseils des formateurs.

5. Convention école-SESSAD

Une nouvelle convention de coopération entre un SESSAD ou tout professionnel de la santé sur une école publique transmis à une mairie se met en œuvre. Elle permettra également l'intervention ponctuelle de psychologues en libéral auprès d'élèves autistes. Les conditions d'interventions sont cadrées : visites très ponctuelles, coopération avec les ERSEH et les psychologues du RASED, modalités inscrites dans le PPS de l'élève. C'est l'IEN ASH qui est dépositaire de ces demandes de convention via l'ERSEH.

6. Les parcours m@gistère (Jean-Luc CHAUVIN, CPC)

Monsieur l'inspecteur remercie Monsieur Jean-Luc CHAUVIN pour le travail de réécriture des parcours m@gistère qu'il a réalisé.

Les premiers retours concernant les parcours indiquent que les ressources et les contenus semblent satisfaire la plupart des enseignants. Il est rappelé que le travail en distanciel prépare et prolonge le travail en présentiel. Il est donc nécessaire de suivre une grande partie du parcours proposé avant le temps de regroupement.

7. Les stages de remise à niveau (Jean-Luc CHAUVIN, CPC)

Calendrier à respecter :

- 29 mars : remontée des documents administratifs
- 05 avril : remontée des documents pédagogiques

La réunion des encadrants de stage aura lieu le mardi 12 avril à 17h à l'école élémentaire Victor Hugo (salle TNI).

8. Les rencontres musicales (Jean-Luc CHAUVIN, CPC)

Monsieur l'inspecteur remercie et félicite les classes engagées. 61 classes ont participé, 1500 élèves sont montés sur scène. L'ensemble des prestations musicales et l'attitude des élèves témoignent d'un travail de fond aussi bien en éducation musicale qu'en enseignement moral et civique. Un grand bravo à tous.



3 / 3

9. Points divers :

- **Ressources EDUSCOL maternelle**

Monsieur l'inspecteur engage les équipes à consulter les ressources consacrées à l'évaluation à l'école maternelle :

<http://eduscol.education.fr/cid97131/suivi-et-evaluation-a-l-ecole-maternelle.html>

- **Conseil école-collège**

Le conseil école-collège se déroulera avant les vacances de printemps. Une invitation arrivera rapidement dans les écoles.

Le nom des PE concernés sera remonté dans les meilleurs délais à l'inspection.

- **Carte scolaire**

Les directeurs transmettront à l'IEN les effectifs actuels et prévisionnels arrêtés à la date du 11 avril 2016 (fichier joint).

- **Accueil des élèves l'après-midi**

Il est rappelé que la responsabilité de l'école est engagée dix minutes avant la reprise des cours l'après-midi. L'activité et la responsabilité des animateurs s'arrêtent à ce moment. Les enseignants de service doivent être présents dans la cour.

10. Informations concernant Montfermeil :

- **Interventions de Claire Leconte, chronobiologiste, à la maternelle Joliot-Curie**

Claire Leconte est intervenue sur 3 matinées à l'école. Elle a félicité les enseignantes pour le travail réalisé concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Points de vigilance :

- interroger régulièrement l'élève sur son état de fatigue (lui apprendre à repérer les signes) et travailler avec lui sur son rythme de vie (donner à l'enfant l'information qui arrivera progressivement dans la famille)

- être attentif aux moments de ruptures (entrée et sortie de classes), l'accueil réservé aux élèves et à leur famille, la transition avec le péri-scolaire.

- **Liens avec le PEDT**

1) Afin de répondre aux besoins des équipes d'école, la municipalité accepte l'idée d'un règlement type du temps périscolaire qui s'inscrirait dans la continuité et la cohérence des règlements d'école (cantine, étude, garderie, centre de loisirs).

Il s'agirait d'une annexe. Les directeurs et des parents élus seront associés à son écriture. Un document-cadre sera réalisé pour les écoles élémentaires et les écoles maternelles.

2) Des rencontres parents-ville-Education nationale ont été organisées. 2 thématiques ont été abordées : les liens école-famille et le travail du soir, l'organisation de la pause méridienne.

- **Semaine de la parentalité (décembre)**

La municipalité organise courant décembre une semaine de la parentalité. Elle propose à l'Education nationale de s'y associer.

Toutes les idées et initiatives sont à remonter par courriel dès maintenant à Madame Marie-Aude PONTIC, Coordinatrice REP.

Parmi celles-ci : ouvrir les classes aux parents, les marchés de Noël, la remise des livrets, mise en valeur des travaux d'élèves, les samedis thématiques...

La mairie prévoit de relancer les Olympiades qui se déroulaient il y a quelques années.